

SOMMAIRE

	Liste de présence.....	7
Point 0	Communications – Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 9 décembre 2008 et du 14 janvier 2009.....	8
Point 1	Demande de subventions dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.....	8
Point 2	Préparation de la carte scolaire 2009.....	9
Point 3	Demande de subvention émanant du collège Robert Schuman pour l'organisation d'une classe binationale pendant l'année scolaire 2008-2009.....	9
Point 4	Demande de subvention présentée dans le cadre d'une visite de l'ouvrage du Bambesh .	10
Point 5	Annulation des vœux au Maire – Versement en lieu et place de subventions et aides à des associations caritatives	10
Point 6	Demande de subvention émanant de l'Union Cycliste du Bassin Houiller pour l'organisation du 20 ^e Grand Prix de la Ville (VTT X-COUNTRY) le 13 avril 2009 en forêt de la Papiermühle.....	10
Point 7	Reconstruction de l'abri des boulistes de la cité Chapelle – Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de la convention d'accompagnement des quartiers sensibles Chapelle.....	11
Point 8	Demande de subvention présentée par l'Union des associations avicoles de la Moselle dans le cadre du 3 ^{ème} salon de la Nature et la 32 ^{ème} exposition triennale.....	11
Point 9	Complexe socio-sportif du Langenberg – Contractualisation d'un emprunt de 500 000 € et ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2009	12
Point 10	Complexe socio-sportif du Langenberg – Avenants à intervenir	12
Point 11	Demande de subvention pour la mise en place d'une vidéo surveillance.....	15
Point 12	Travaux RD 603 : Modification du plan de financement	16
Point 13	Demande de subvention présentée par l'Amicale des Donneurs de sang	18
Point 14	Louage de choses – Compte-rendu de M. le Maire	18
Point 15	Droit de préemption – Compte rendu de M. le Maire.....	18
Point 16	Débat d'Orientation Budgétaire 2009.....	19
Point supplémentaire 1	Travaux VRD, quartier Chapelle 4 ^e tranche – Demande de subvention au titre du FNADT	24
Point supplémentaire 2	Proposition de motion suite au projet de réforme de l'ONF	26
Point supplémentaire 3	Mise à disposition de terrains à M. BOUCETTA – Demande de mise en place d'un bungalow.....	27
Point information	Projet de rénovation de la gare SNCF	28

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 11 février 2009

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 11 février 2009 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM (Entrée en séance au point 16) – M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – Mme KANICZ – M. BERGMANN – M. VION – Mme LEKOSZ – M. PAVLIC – Mlle GHERIDAN – M. WEISSGERBER – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – Mme CAYEN – M. CASPAR – Mme GAMEL – M. CASTELLANI – Mme CAMPIGOTTO – M. PETERLIN – M. MULLER – M. PETRY – Mme JACQUES – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme ABRAM (qui a donné procuration de vote à M. FURLAN) – Mme HUE (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à M. BERGMANN) – Mme JOSEPH (qui a donné procuration de vote à Mme KANICZ) – Mme KLEMM (qui a donné procuration de vote à Mme LEKOSZ) – M. GRUBER (qui a donné procuration de vote à M. ADAM).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Point n° 0 – Communications – Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 9 décembre 2008 et du 14 janvier 2009.

Monsieur le Maire :

- Les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 9 décembre 2008 et du 14 janvier 2009 vous ont été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à leur rédaction ?

Aucune remarque n'étant faite, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe d'un courrier du Président de la Croix Bleue remerciant pour la subvention attribuée à son association au titre de l'année 2008.

Point n° 1 – Demande de subventions dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

M. BERGMANN, rapporteur :

Les dossiers de demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement doivent être déposés pour le 15 février 2009. Ces projets sont susceptibles d'être financés à hauteur de 40% par l'Etat.

1°Ecole élémentaire des Chênes.

Projet de ravalement des façades des bâtiments : 1^{ère} tranche de travaux : bâtiment de la cour haute.

Ces travaux comprennent principalement :

- le ravalement des façades et pignons par la protection des surfaces au moyen de panneaux composites, en aluminium, d'enduit traditionnel ; recouvrant une couche d'isolation thermique rapportée ;
- le remplacement de menuiseries extérieures au niveau du 2^{ème} étage ;
- le remplacement des panneaux translucides en PVC sur les cages d'escaliers par des éléments en polycarbonate ;
- la construction d'un auvent.

Montant du coût prévisionnel : 209 000,00 € H.T. (249 964,00 € T.T.C.).

2°Equipement informatique des écoles.

Fourniture et mise en service de 25 ordinateurs et logiciels à répartir dans les diverses écoles communales.

Montant du coût prévisionnel : 21 000,00 € H.T. (25 116,00 € T.T.C.).

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER explique que son groupe se prononcera favorablement à la demande des subventions correspondantes mais note que cette année, seuls 2 projets sont présentés par la ville au titre de la dotation globale d'équipement, alors que par le passé, la commune en présentait toujours trois.

Monsieur le Maire répond que Madame la Sous-Préfète a souhaité que la ville se concentre sur deux projets. Et de rappeler que si trois projets avaient été en effet présentés en 2008, seul un avait été financé (l'ascenseur de l'hôtel de ville qui a été reporté sur la rampe d'accès de la maison des services).

Monsieur MULLER ajoute que ces deux demandes devraient dans ce cas être logiquement satisfaites.

Monsieur le Maire acquiesce, soulignant que les projets concernés se justifient pleinement et correspondent à des sommes importantes.

Aussi, après examen et avis favorable des commissions "Travaux" et "Finances", le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de présenter les dossiers susvisés et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ce qui concerne le projet relatif à l'école élémentaire des Chênes.

Point n° 2 – Préparation de la carte scolaire 2009.

M. BITSCH, rapporteur :

Par courrier en date du 27 janvier 2009, l'Inspecteur d'Académie a porté à notre connaissance les mesures prévisionnelles de la carte scolaire pour la rentrée 2009, comme suit :

"Ainsi pour votre commune, les écoles maternelles et élémentaires publiques scolarisent actuellement 691 élèves pour 710 élèves annoncés lors des opérations préparatoires à la rentrée 2008. L'accueil de ces élèves est assuré par l'implantation de 33 emplois d'enseignants du premier degré en charge d'une classe (hors enseignement spécialisé). Je signale que 2 de ces emplois auraient dû être retirés, compte tenu des effectifs constatés à la rentrée 2008, à l'école élémentaire du Centre et à l'école maternelle La Chapelle, effectifs très inférieurs aux prévisions de juin. Mais conformément à mes engagements, ces postes ont été maintenus.

A la rentrée 2009, il est prévu de scolariser 690 élèves. L'analyse de la situation globale de la commune et l'observation des éléments prévisionnels de chaque école m'amènent à envisager le maintien du volume global des emplois en maternelle, soit 13 postes.

Toutefois, l'analyse des effectifs prévisionnels en élémentaire me conduit à envisager le retrait d'un emploi à l'école élémentaire du Centre, en perte d'élèves.

Une étude pour un rééquilibrage des effectifs entre les diverses écoles me paraîtrait utile pour les prochaines rentrées."

Au terme de cette analyse, les mesures envisagées pour Hombourg-Haut sont :

- retrait du 3^{ème} poste à l'école élémentaire Centre ;
- implantation d'un poste G au groupe scolaire La Chapelle dans le cadre du Rased de circonscription.

Après avoir pris connaissance de ces mesures, le conseil municipal sur proposition de la commission des affaires scolaires adopte, à l'unanimité, la motion suivante : "Le conseil municipal refuse ce retrait du 3^{ème} poste à l'école élémentaire Centre et remarque que le maintien de deux classes à trois niveaux ne sera pas bénéfique pour les élèves tant au niveau de l'enseignement que des conditions de travail compte tenu de l'exiguïté des salles de classe. Cette mesure risquera à terme d'entraîner la fermeture définitive de l'établissement. Il est à ajouter que tout retrait d'un poste quel que soit l'école concernée aura des conséquences néfastes sur les conditions d'enseignement. Au vu de ce qui précède, il est demandé à M. l'Inspecteur d'Académie de réexaminer cette mesure en décidant le maintien de ce poste".

Point n° 3 – Demande de subvention émanant du collège Robert Schuman pour l'organisation d'une classe binationale pendant l'année scolaire 2008-2009.

M. BITSCH, rapporteur :

La Commune a été saisie d'une demande de subvention émanant du Collège Robert Schuman concernant l'organisation d'une classe binationale qui se tiendra à l'Auberge de Jeunesse de TRABEN-TRARBACH dans la Vallée de la Moselle (Allemagne) du 20 au 25 avril 2009.

Ce projet concerne 16 élèves du groupe bilangue de 4^{ème} du collège et se tiendra sur six jours. Il permettra aux élèves de travailler avec un groupe allemand du même âge sur les thèmes "Allemagne/France (leur Histoire commune), l'économie d'une région et le développement durable".

Le coût global de cette classe binationale s'élève à 4 080 € pour le groupe de Hombourg-Haut, conformément au plan de financement établi comme suit :

- les dépenses sont évaluées à 4 080 €, soit 255 € par élève ;

- les recettes s'élèvent à 2 880 € et comprennent une subvention du Conseil Général de 544 €, une participation du Collège à hauteur de 500 € et de la coopérative de 176 €. La participation des parents est quant à elle de 1 600 €, soit 100 € par élève.

Par conséquent, il reste à la charge du collège un montant de 1 200 € pour lequel une subvention communale est demandée. Ce montant correspond à la participation versée habituellement pour les classes transplantées, soit 15 € par jour et par élève.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, une participation de 15 €/nuitée/enfant soit 1 200 € pour l'organisation de cette classe binationale.

Point n° 4 – Demande de subvention présentée dans le cadre d'une visite de l'ouvrage du Bambesch.

M. BITSCH, rapporteur :

Par courrier du 23 janvier 2009, la Commune a été destinataire d'une demande émanant de Monsieur Jean-Jacques HOPPÉ, professeur des écoles à l'école des Chênes et sollicitant la participation de la Ville aux frais de la visite de l'ouvrage du Bambesch le jeudi 18 juin 2009 organisée dans le cadre du "devoir de mémoire". Il est à noter qu'une opération similaire a déjà été menée en 2006, 2007 et 2008.

Compte tenu de ce qui précède et vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à cette sortie en acceptant la prise en charge des frais de transport (150 €) ainsi que ceux de la visite de la ligne Maginot (80 €).

Point n° 5 – Annulation des vœux au Maire - Versement en lieu et place de subventions et aides à des associations caritatives.

Mme JULIEN, rapporteur :

A l'instar de nombreuses communes, il a été décidé cette année, dans un contexte de crise financière et économique et par solidarité envers les plus démunis de ne pas organiser les traditionnelles cérémonies d'échange de vœux. Ainsi, il est proposé aujourd'hui d'affecter une partie de ces crédits aux dépenses d'action sociale de première urgence.

A cet effet, et après avis favorable de la commission des affaires sociales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder :

- au versement d'une subvention de 1 000 € à la Conférence Saint Vincent de Paul ;
- et de procéder à l'achat de produits de premières nécessités à hauteur de 1 000 € respectivement au Restos du Cœur ainsi qu'au Secours Catholique.

Point n° 6 – Demande de subvention émanant de l'Union Cycliste du Bassin Houiller pour l'organisation du 20^{ème} Grand Prix de la Ville (VTT X-COUNTRY) le 13 avril 2009 en forêt de la Papiermühle.

M. PAVLIC, rapporteur :

Depuis plusieurs années, un soutien financier est accordé à l'Union Cycliste du Bassin Houiller pour l'organisation d'une course VTT en forêt de la Papiermühle.

Cette année, la course aura lieu le 13 avril 2009 et constituera une manche de la Coupe de Lorraine VTT X-COUNTRY.

L'association sollicite la reconduction de la subvention communale. Les années précédentes cette subvention s'élevait à 305 €.

Le budget prévisionnel de la course est estimé à 2 731 €. Il est à rappeler qu'en plus de cette subvention, la Commune offre chaque année un trophée « Ville de Hombourg-Haut » d'une valeur approximative de 75 €.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des sports, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement de cette subvention à l'Union Cycliste du Bassin Houiller, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009.

Point n° 7 : Reconstruction de l'abri des boulistes de la cité Chapelle – Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de la convention d'accompagnement des quartiers sensibles.

M. BERGMANN, rapporteur :

Suite aux dégâts occasionnés par l'incendie de l'abri sportif et de loisirs (boulodrome) situé rue des Romains à Hombourg-Haut, des travaux de reconstruction s'avèrent nécessaires. A cet effet, une étude a été confiée à LOGO B, et il est proposé aujourd'hui de procéder à la démolition de ce qu'il reste de l'abri et d'en faire un local couvert et fermé. Ces travaux sont estimés à 161 000 € T.T.C. y compris les aménagements extérieurs.

Compte tenu de l'état de cet équipement, l'assurance de la Commune a accepté de participer à sa reconstruction à hauteur de 50 013 €. En complément le Conseil Régional a fait savoir qu'il acceptait également de participer à ces travaux (y compris pour la maîtrise d'œuvre) à hauteur de 80% du montant restant à la charge de la ville, soit un montant estimatif de 74 238 € sur 110 987 € TTC.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention de 80 % auprès de la Région Lorraine pour ce projet dans le cadre de la convention régionale d'accompagnement des quartiers sensibles.

Point n° 8 – Demande de subvention présentée par l'Amicale des associations avicoles de la Moselle.

M. BITSCH, rapporteur :

Les 6, 7 et 8 novembre 2009, à l'initiative de l'Union des syndicats avicoles de la Moselle, se dérouleront à Metz le 3^{ème} salon de la nature et de la Basse-Cour et la 33^{ème} exposition internationale d'aviculture.

Dans le cadre de cette manifestation, et afin de répondre aux dépenses importantes occasionnées, l'association sollicite la Commune en vue de l'octroi d'une subvention. En contrepartie, l'Union propose de faire bénéficier les enfants de notre commune d'entrées gratuites.

Pour mémoire, en 2006, le conseil municipal avait attribué une subvention de 30 €.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette subvention de 30 €.

Point n° 9 – Complexe socio-sportif du Langenberg : Contractualisation d'un emprunt de 500 000 € et ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2009.

M. BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre de la construction d'un complexe socio-sportif, la part restante à la charge de la Ville (autofinancement) est estimée à 520 000 €. Aussi, il est proposé de contracter un emprunt à hauteur de 500 000 € pour supporter cette dépense sur plusieurs années.

A cet effet, la société CONCERTAUX FINANCES a procédé à une consultation auprès de la Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel, DEXIA et le Crédit Agricole.

Au terme du délai de réception des offres, seuls la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel ont présenté une proposition. Après analyse, il s'avère que l'offre de la Caisse d'Épargne est la plus intéressante et dont les conditions sont les suivantes :

- Durée du prêt : 15 ans
- Périodicité : mensuelle
- Taux : 4.21 %
- Commission d'intervention : 0.10 % du montant emprunté
- Base de calcul : 30/360
- Remboursement anticipé : indemnités actuarielles basées sur l'OAT.

Par ailleurs, afin de permettre le paiement des entreprises dans les délais, il convient de procéder, comme l'y autorise l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à l'ouverture de crédits d'un montant de 500 000 € sans attendre le vote du budget primitif 2009.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER fait remarquer que la municipalité demande au conseil municipal d'accorder un emprunt de 500 000 € dans le cadre de travaux pour lesquels la part restante à la charge de la commune est de 520 000 €, la ville payant ainsi par emprunt près de 96% de la part qui lui incombe ce qui est quelque peu « inquiétant et préfigure peut-être de l'état des finances de la ville ». Son groupe se prononcera « contre » une telle gestion communale, estimant que « l'on ne doit pas financer un autofinancement par un emprunt ».

Monsieur le Maire estime quant à lui que « cela préfigure surtout l'état des finances, non de la ville, mais du pays ». Il ajoute que les finances locales dépendent étroitement des dotations de l'Etat.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise, à sa majorité, Monsieur le Maire à :

- réaliser un emprunt de 500 000 € pour couvrir la part d'autofinancement du complexe socio-sportif ;
- signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds aux conditions évoquées ci-dessus ;
- ouvrir 500 000 € de crédits avant le vote du budget primitif en vue du paiement des entreprises.

MM. MULLER – PETRY – ZERKOUNE et Mme JACQUES ont voté contre.

Point n° 10 – Construction d'un complexe socio-sportif au Langenberg – Avenants à intervenir.

M. BERGMANN, rapporteur :

Dans le cadre des travaux de construction d'un complexe socio-sportif au quartier Chapelle, l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de M. OZIOL – du Bureau LA COMO et d'O.T.E. INGENIERIE, a transmis à la collectivité des propositions d'avenants.

Avenant n° 1 relatif au lot n° 20 : Equipements sportifs / Société NOUANSPORT

Les prestations relatives à cet avenant concernent :

- la fourniture et la pose de 50 tatamis pour un montant total de 5 690,00 € HT ainsi que l'adoption de nouveaux prix supplémentaires non prévus au marché initial.
- la fourniture et l'installation d'autres équipements sportifs scolaires complémentaires (terrains de volley-ball, de basket et de badminton) dont le coût est fixé à 8 193,75 € HT.

Au total, cet avenant n° 1 s'élève à 13 883,75 € HT et représente une augmentation de 74,74% par rapport au marché initial qui est de 18 575,15 € HT. Le nouveau montant du marché passe ainsi à la somme de 32 458,90 € HT. A noter que la Commission d'Appel d'Offres, appelée à se prononcer a accepté cette proposition.

Avenant n° 2 relatif au lot n° 6 : Bardage bois / Entreprise EISENBARTH

Cet avenant n° 2 concerne le remplacement du bardage isolant bois par un bardage non isolant sur le support maçonnerie du bâtiment existant ainsi que la suppression du bardage isolant en fibrociment sur nez de dalle béton en façade Est.

On enregistre ainsi une moins-value totale par rapport au marché initial chiffrée à 7 330,18 € HT (soit – 6 %) ainsi qu'un nouveau prix unitaire. Le nouveau montant du marché passe à 174 478,65 € HT.

Par ailleurs, le délai d'exécution est prolongé d'environ de 12 à 13 semaines.

Avenant n° 1 relatif au lot n° 7 : Menuiserie extérieure aluminium – Bardage verre – Serrurerie Entreprise LAUGEL & RENOUARD

Cet avenant retrace à la fois des prestations supplémentaires ainsi que des moins-values.

En ce qui concerne les prestations supplémentaires, on note essentiellement :

- la fourniture et la pose de chevêtres acier pour les châssis aluminium sur la façade Nord,
- la création d'un palier sur acrotère ainsi que d'une échelle avec échelon pour la redescente sur la toiture du gymnase ;
- la fourniture et la pose d'une cornière d'arrêt de chape au droit de la porte d'entrée du mur rideau, pour un montant de 228,00 € HT ;
- la réalisation de mains courantes ;
- la création de supports échelles sur la toiture des vestiaires.

Au niveau des moins-values par rapport au marché initial, on enregistre :

- la réduction de la longueur du châssis vitré sur shed en toiture ;
- le transfert de deux châssis vitrés pare-flamme au lot n° 8 (menuiserie intérieure bois);
- la suppression de l'échelle à crinoline sur le mur file V de la sous-station.

Cet avenant n° 1 génère une moins-value d'un montant de 2 952,00 € HT par rapport au marché initial, soit une diminution de 1,86 %. Le montant total du marché passe à 155 850,00 € HT. Il y a également lieu d'adopter six nouveaux prix supplémentaires.

Avenant n° 1 relatif au lot n° 8 : Menuiserie intérieure bois / Entreprise ZEHACKER

Cet avenant concerne le transfert de deux châssis vitrés du lot n°7 (Menuiserie extérieure aluminium – Bardage verre – Serrurerie) vers le présent lot ainsi que la création d'un châssis vitré pare-flammes et d'une porte pare-flammes dans la salle de réunion.

Au total, ces travaux supplémentaires s'élèvent à 2 198,00 € HT et représentent une augmentation de 2,50 % par rapport au marché initial. Le nouveau montant du marché est porté à la somme de 90 085,00 € HT. Par ailleurs, trois nouveaux prix supplémentaires sont appliqués.

Avenant n° 1 relatif au lot n° 11 : Carrelage – Faïence - Chape / Entreprise SAVO

Cet avenant n° 1 a pour objet la réalisation de travaux complémentaires dans le bâtiment existant et concerne notamment la reprise du dallage pour recevoir l'isolant ainsi que la fourniture et la pose de couvre-joint. Le montant total de ces travaux s'élève à 2 537,50 € HT et représente une augmentation de 4,64 % par rapport au marché initial. Deux nouveaux prix supplémentaires sont également à adopter. Le nouveau montant du marché est porté à la somme de 57 231,50 € HT.

Le débat étant ouvert, Monsieur BERGMANN mentionne que le solde, plus values et moins values comprises, s'élève à +8 337,67€ H.T.

Monsieur PETRY interroge sur le lot 20 et demande si les équipements sportifs considérés n'étaient pas prévus dès l'origine du projet.

Monsieur BERGMANN explique qu'il n'était pas nécessaire de prévoir d'emblée les tatamis, car il n'y avait pas alors de club de judo en activité. Concernant les autres équipements sportifs, la municipalité a tenu compte des remarques émises par les professeurs de sport du collège qui jugeaient les équipements insuffisants. Ainsi, ces derniers ont été accrus et l'on a à présent un terrain de handball, trois terrains de basket, quatre terrains de volley et sept pour la pratique du badminton.

Monsieur PETRY souligne qu'il s'agit donc d'un complément par rapport à ce qui était déjà prévu et non d'un oubli.

Monsieur BERGMANN confirme.

Madame GAMEL se dit très étonnée de la surface du tatami.

Monsieur BERGMANN répond que le tatami est constitué de plusieurs plaques de 2m² sur une surface totale de 100m².

Monsieur le Maire ajoute que pour cette raison, un bardage a été rendu nécessaire.

Monsieur MULLER note la différence « flagrante » entre le lot 20 et les autres, ces derniers n'étant qu'un « ajustement tout à fait normal par rapport aux demandes et aux prix ». Par contre, il se dit « étonné » pour ce qui a trait au tatami, un club de judo devant exister en 2004/2005 car l'ancienne municipalité avait acheté des tatamis à cette période. Ainsi, la commune se trouve face à des avenants qui peuvent friser les +75% par rapport au coût du marché initial. Et de considérer que les architectes en charge de ce dossier, « très chèrement payés », doivent respecter le marché originel sans quoi ils le faussent complètement. Il conclut en considérant qu'il s'agit là d'une manière « très peu correcte de procéder » qui devrait entraîner des sanctions

Monsieur BERGMANN se dit « un peu d'accord » avec les propos de Monsieur MULLER, ajoutant toutefois qu'en ce qui concerne le tatami, lorsque le projet a été lancé, une bonne partie des membres du club de judo était partie. Or, ces derniers ont fait le chemin inverse lorsqu'ils ont entendu parler de ce projet. Enfin, tous les avenants confondus, il estime qu'une augmentation de +2,5% par rapport au prix du marché initial « n'est pas énorme pour ce type de construction ».

Monsieur MULLER poursuit en rappelant que « si chaque avenant était à +75% par rapport au prix du marché initial », le coût total de ce projet serait de « +4 à 5 millions d'euros ».

Monsieur CASPAR rappelle que les tatamis du gymnase du Langenberg étaient de toute façon inutilisables.

Madame GAMEL souhaite avoir des précisions sur le lot 6 où la moins value relative à l'isolation n'est que de 6% pour des délais de travaux prolongés de 12 à 13 semaines.

Monsieur BERGMANN explique qu'initialement, un bardage avait été prévu pour l'isolation extérieure. Or, il a été constaté que les murs intérieurs étaient en mauvais état, nécessitant la pose d'un produit par-dessus (placo avec isolant) et ne justifiant dès lors plus une isolation extérieure. De même, le bardage extérieur a également été modifié. Concernant les travaux, les délais mentionnés étaient ceux originellement prévus.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte ces projets d'avenants présentés précédemment
- et autorise M. le Maire à intervenir à leur signature.

Mme FERRARA s'est abstenue.

Point n° 11 – Demande de subvention pour la mise en place d'une vidéo surveillance.

M. ADAM, rapporteur :

Par délibération en date du 16 septembre 2008, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) en vue de l'installation d'un système de vidéosurveillance au Centre Social des Chênes. Comme suite, ce projet a été accepté favorablement. Aujourd'hui, à la demande de Madame la Sous-Préfète, la collectivité a été invitée à élargir sa réflexion en vue de l'établissement d'un projet global de vidéo protection susceptible de bénéficier également d'une subvention au titre du F.I.P.D. 2009.

Ainsi, après examen par les services municipaux en concertation avec ceux de l'Etat, il est proposé d'autoriser M. le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention portant sur d'autres sites dits sensibles, pour un montant total des travaux est estimé à 134 371 € H.T. (160 707,71 € T.T.C.).

Le débat étant ouvert, **Monsieur MULLER** note que la municipalité propose désormais la mise en place d'une vidéosurveillance sur l'ensemble de la ville et non pas seulement sur la cité des Chênes. Son groupe se félicite que la municipalité en revienne à de « meilleurs sentiments » à ce sujet, rappelant au passage les récents incidents dramatiques survenus aux Chênes. Si la sécurité des Hombourgeois était une des priorités que son équipe avait mise en avant lors de la dernière campagne municipale, son groupe « déplore » qu'il faille que « tant de casses et de dégâts soient occasionnés pour qu'une telle décision soit prise ». Et de conclure que ces remarques n'ont « aucun but polémique ».

Monsieur le Maire explique que la décision de poser des caméras est « déplorable », « grave » et qu'elle implique des investissements conséquents. Selon lui, cela traduit une « grande faillite de notre démocratie » et s'en dit « inquiet ». Considérant que « l'on a perdu la guerre de la répression car on est déjà dépassés », il explique avoir rencontré Madame la Sous-Préfète ainsi que le Procureur de la République. Un constat s'impose selon lui, à savoir un « manque de moyens flagrants », sachant que ces caméras attenteront également à nos libertés. D'autre part, il s'agira de miser également un maximum sur la prévention, la vidéosurveillance étant selon lui un leurre déplaçant simplement la délinquance ».

Madame JULIEN abonde dans ce sens, citant la ville de Woippy aux très nombreuses caméras de surveillance, dotée d'une vingtaine de policiers municipaux, et pour des résultats souvent analogues à ceux observés sur Hombourg-Haut. Ainsi, si elle espère que la vidéosurveillance contribuera à apaiser la ville, elle se dit sceptique.

Monsieur le Maire ajoute qu'en principe, la vidéosurveillance servira également à aider les forces de police. Rappelant qu'il ne pensait jamais devoir y recourir, il précise que la vidéosurveillance a un coût pour la collectivité et craint qu'il faille à terme en ajouter d'autres, à l'instar de celles qui seraient apposées à des endroits plus stratégiques.

Monsieur MULLER dit comprendre les propos et les craintes soulevés par Monsieur le Maire. Lorsqu'il était adjoint aux finances, il dit avoir rencontré une société spécialisée en la matière mais il avait été finalement décidé par la municipalité de ne pas donner suite afin de ne pas altérer les libertés individuelles des habitants. Or, selon lui, la situation a évolué depuis lors et s'est considérablement aggravée, notamment dans le quartier des Chênes, ceci pouvant avoir des conséquences sur les commerces locaux quittant la ville. Ainsi, il estime que « les habitants auront au contraire davantage de libertés » car ils pourront plus facilement se promener dans les rues sans avoir à craindre d'être « embêtés par certains groupuscules ».

Monsieur le Maire note que lorsque des incidents seront constatés dans d'autres quartiers de la ville et si les habitants concernés demandent à ce que de pareilles mesures soient prises, il sera désormais très difficile de ne pas y donner droit, sauf à ne pas traiter de façon égale les quartiers. Considérant que l'insécurité va bien « au-delà de notre situation locale » (il cite l'exemple de la commune de Forbach), il estime que la société devrait également être « plus juste ». Il conclut en expliquant que les élus s'adapteront à cette situation en n'oubliant jamais de miser sur la prévention.

Monsieur WEISSGERBER informe que la S.N.I., logeur principal, a essayé de mettre en sécurité certains bâtiments en mettant des portiers électroniques. Malheureusement, les serrures apposées peuvent être ouvertes sans aucune difficulté.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à :

- déposer une demande de subvention à hauteur de 50% au titre du F.I.P.D en vue de la mise en place d'équipements de vidéo surveillance dans différents secteurs de la commune ;
- présenter une demande auprès des services préfectoraux aux fins d'obtenir une autorisation d'exploitation des systèmes préconisés.

Point n°12 – Requalification de la RD 603 – Modification de la demande de subvention.

M. ADAM, rapporteur :

Par délibération des 17 septembre 2007 et 29 avril 2008, le conseil municipal a accepté le projet de rénovation de la voirie de la RD 603, 2^{ème} tranche.

Aujourd'hui, une consultation a été lancée en vue de la réalisation de ces travaux tout en sachant que la demande de subvention relative à ce projet n'est toujours pas acquise mais que des démarches ont été entreprises auprès des plus hautes instances de l'Etat.

A noter que les commissions Travaux/Finances ont accepté le montant prévisionnel des travaux à la somme de 1 780 000,00 € H.T y compris les travaux d'enrobés.

Or le Département de la Moselle, gestionnaire de la voirie, chargé de l'entretien de la chaussée a demandé depuis lors, en application du Code de la Voirie Routière, à conserver la maîtrise d'ouvrage pour cette opération en ce qui concerne la mise en place de ces enrobés sur la couche de roulement.

Aussi, au vu de ce qui précède, les postes relatifs aux enrobés sur chaussée, sur une épaisseur moyenne de 5 cm, ont été soustraits aux estimations établies par les services de la D.D.E. de Sarreguemines, Maître d'œuvre pour cette opération.

Par conséquent, le plan de financement est modifié et récapitulé ci-après :

DEPENSES	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant	%
<u>Requalification de la RN 3</u>		<u>Aides publiques :</u>		
<u>2^{ème} tranche voirie</u>				
Entrée Ouest	200 275,50 €	Etat (F.N.A.D.T.)		
Traverse de Hombourg-Bas	896 765,00 €	Région Lorraine	1 296 000,00 €	80 % à répartir
Carrefour rues du 28 Novembre – du Moulin	101 819,00 €	Département de la Moselle		
Mur de soutènement	65 001,00 €	Sous-total aides publiques	1 296 000,00 €	
	1 263 860,50 €			
<u>Eclairage Public</u>		<u>Autofinancement (fonds propres)</u>	324 000,00 €	20 %
Entrée Ouest	8 169,48 €			
Traverse de Hombourg-Bas	151 910,08 €			
Carrefour rues du 28 Novembre – du Moulin (Génie + câblage + équipements)	52 291,89 €			
	212 371,45 €			
<u>Missions annexes :</u>				
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	83 414,79 €			
Etude de sol, frais d'insertion et divers Reproduction de dossier, SPS, dépenses imprévues	60 353,26 €			
TOTAUX	1 620 000,00 €	TOTAUX	1 620 000,00 €	100 %

Le débat étant ouvert, **Monsieur le Maire** explique que les seules différences avec le point débattu lors du dernier conseil municipal concerne essentiellement les enrobés (100 000€) que le Conseil Général prendra en charge directement, ainsi que des revalorisations de prix. En outre, il informe que lors de la prochaine commission d'harmonisation, le dossier de l'ex RN3 sera à nouveau à l'ordre du jour pour Hombourg-Haut ainsi que les autres tronçons restants (Rosbruck , Saint-Avold et Freyming-Merlebach).

Selon **Monsieur MULLER**, il importe que l'Etat prenne ses responsabilités.

Monsieur le Maire acquiesce, ajoutant que l'Etat demande à la ville de se tourner désormais vers le Département, propriétaire de cette voirie.

Au vu de ce qui précède, après avis favorable des commissions des travaux et finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme l'approbation du nouveau projet de rénovation de voirie conformément au plan de financement présenté précédemment ;
- fixe la rémunération définitive de la D.D.E. à la somme de 83 414,79 € et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tout document arrêtant ce montant ;
- et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département dans le cadre du FNADT à hauteur de 80 % de l'ensemble de l'opération.

Point n° 13 – Demande de subvention présentée par l'Amicale des Donneurs de Sang.

Mme LEKOSZ, rapporteur :

Par courrier en date du 19 janvier 2009, l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Saint-Avold et environs sollicite la Ville en vue de l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Pour mémoire, cette association a pour but l'organisation et la récolte des dons du sang bénévoles.

Après examen de cette demande par la commission des affaires sociales et sur proposition de ladite commission, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 100 € à cette Amicale.

Point n° 14 – Louage de choses – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire,

Par délibérations en date du 26 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Conformément à ces délibérations, l'assemblée prend acte des contrats ou baux intervenus.

Nature du Contrat	Société – adresse	Lieu de chantier	Montant € H.T.
Location d'une mini pelle	LOCATION HERGOTT	Travaux école élémentaire La Chapelle Rue des Romains	648,59 €

Nature de la location	Nom de la Personne adresse	Durée du bail	Lieu de location. Loyer mensuel
Renouvellement de la convention de location d'un logement communal	Mme Marie Hélène ABDELLI 12 rue de l'Echelle 57470 HOMBURG-HAUT	Convention d'occupation précaire et révocable du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009	237,00 €
Convention de location d'un logement communal	Mlle Elisabeth OVIS 14 rue de l'Echelle 57470 HOMBURG-HAUT	Convention d'occupation précaire et révocable du 1 ^{er} février 2009 au 31 janvier 2010	287,00 €
Location d'un logement communal	M. Denis SWAZINA 21 rue du Chemin de Fer 57470 HOMBURG-HAUT	Bail pour 6 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2009	141,57 €
Renouvellement de la convention de location d'un logement communal	Mme Myriam HILPERT 72 rue de l'Eglise 57470 HOMBURG-HAUT	Convention d'occupation précaire et révocable du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009	204,00 €

Point n° 15 – Droit de préemption – Compte-rendu de la délégation accordée à M. le Maire.

M. le Maire,

Dans sa séance du 26 mars 2008, le conseil municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation M. le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption. Aussi les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises.

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti
SA CHARPENTIER	6, rue des Buissons	S22 P60	UB	582 m ²	OSHANOVIC Mustapha Saint-Avoid	Pas d'usage	Bâti
Indivision FELD/OLIVEIRA CARVAHLO	65, rue de la Source	S29 P129-130	UB	623 m ²	ABED Ahmed Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti
TG Nancy – succession vacante veuve PAPA	14, rue de la Chapelle	S24 P99	UBac	318 m ²	Sarl ELECTRIC ST-NABOR Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti

- Supprimé : s
- Supprimé : s
- Supprimé : 7
- Supprimé : ¶
- Supprimé : locales
- Supprimé : s
- Supprimé : s
- Supprimé : qui ont été
- Supprimé : Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle est rythmé par la prise de nombreuses décisions. En effet, c
- Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1,25 cm
- Supprimé : 2007
- Supprimé : 6
- Supprimé : pour 2006, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les dépenses de ... [1]
- Mis en forme ... [2]
- Mis en forme ... [3]
- Mis en forme ... [4]
- Supprimé : 6
- Mis en forme ... [5]
- Mis en forme ... [6]
- Mis en forme ... [7]
- Mis en forme : Centré
- Mis en forme ... [8]
- Mis en forme ... [9]
- Mis en forme ... [10]
- Mis en forme ... [11]
- Mis en forme ... [12]
- Mis en forme ... [13]
- Mis en forme ... [14]
- Mis en forme ... [15]
- Mis en forme ... [16]
- Mis en forme ... [17]
- Mis en forme ... [18]
- Mis en forme ... [19]
- Mis en forme ... [20]
- Mis en forme ... [21]
- Supprimé : 6
- Mis en forme ... [22]
- Mis en forme ... [23]
- Mis en forme ... [24]
- Supprimé : 6
- Supprimé : 1 646 000
- Supprimé : légèrement
- Supprimé : 6
- Supprimé : 5
- Supprimé : u non-paiem ... [25]
- Mis en forme ... [26]
- Supprimé : ¶

Point n° 16 : Débat d'Orientation Budgétaire 2009.

M. le Maire :

En application de l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est fait obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientation budgétaire qui constitue une formalité substantielle au vote du budget.

Ce débat doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget dans les conditions définies par le règlement intérieur adopté par le conseil municipal. C'est à cette occasion que sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

Les objectifs de ce débat permettent d'une part à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'autre part d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

A noter que ce débat n'a pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis à vote.

Avant d'évoquer les grandes orientations pour l'année 2009, je vous propose dans un premier temps de vous présenter la situation financière au 31 décembre 2008.

I) Situation financière à la clôture de l'exercice 2008

a) Budget de la Ville

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	5 853 329.80 €	4 003 023.78 €	- 1 850 306.02 €
Fonctionnement	5 826 001.64 €	7 064 601.91 €	+ 1 238 600.27 €
TOTAL	11 679 331.44 €	11 067 625.69 €	- 611 705.75 €

Les résultats du compte administratif 2008 et du compte de gestion du percepteur ne sont pas encore contradictoirement arrêtés.

Toutefois, on peut annoncer que l'exercice 2008 sera clôturé pour le budget principal avec un déficit d'environ 611 705 €.

A la lecture de ces résultats, on peut noter :

- que les dépenses de fonctionnement ont été supérieures, en 2008, par rapport à 2007, en raison plus particulièrement de la prise en charge par le budget des dépenses liées aux sinistres du Centre Social et du Gymnase des Chênes, ainsi que par la hausse des frais de personnel (+ 80 000 €), l'augmentation des coûts liés aux fluides (chauffage + 83 463 €), transports scolaires (+ 57 998 €).

Quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation avoisine les 56 % et "les restes à réaliser" figureront en report au budget 2009 à hauteur de 2 490 036.16 €. Parallèlement, les subventions non encaissées pour les travaux en cours seront reportées.

b) Budget de l'exploitation forestière

Les résultats globaux 2008 sont les suivants :

- Exploitation Forestière + 60 611,92 €

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,06 cm, Première ligne : 0 cm

Supprimé : 6

Mis en forme : Police :11 pt, Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm

Mise en forme : Puces et numéros

Supprimé : ¶
Comme les dépenses en 2007 vont s'étaler dans le temps, nous vous proposons de placer une partie de cette trésorerie en bons du trésor. Ces placements pourraient rapidement être débloqués (... [27])

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Police :11 pt, Gras

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt, Soulignement

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 0 cm

Supprimé : 6

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1,06 cm

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1,25 cm

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Soulignement

Supprimé : essentiellement deux chantiers

Mis en forme (... [28])

Mis en forme (... [29])

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Soulignement

Mis en forme (... [30])

Mis en forme : Police :11 pt, Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt, Gras, Soulignement

Supprimé : . Nous devons achever ces travaux en 20 (... [31])

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1,25 cm

Supprimé : . Pour cela

Supprimé : 2007

II) Relance des investissements

Les dépenses réelles d'investissement de 2005 à 2008 hors remboursement du capital d'emprunt s'établissent comme suit :

2005	2006	2007	2008
1 175 631,01 €	1 297 185,71 €	2 549 341,72 €	3 736 003,97 €

En 2008, les investissements ont principalement concerné :

- Pour les travaux de voirie : la construction d'un parking rue de la Chapelle, la réfection du chemin piétonnier rue des Cerisiers, de la rue des Cailloux et la rue de la Fontaine, l'aménagement de deux passages piétons Rue Nationale, participation aux travaux engagés par la Régie rue de la gare.
- Pour les bâtiments et les équipements sportifs : la construction du complexe socio-sportif du Langenberg, la réhabilitation de la maison des services, la construction d'un linteau en béton armé au Couvent des Récollets, la création de trois columbariums, la remise en état des allées du cimetière de la Collégiale, la reconstruction du mur du cimetière israélite, la démolition des fondations de la piscine de la Papiermühle, l'extension du Centre Social des Chênes, l'achat de véhicules pour les services techniques ainsi que d'une auto laveuse pour le gymnase des Chênes, l'achat de 20 ordinateurs pour les écoles, l'installation d'une baie vitrée dans le hall de la Mairie et la réalisation de nouveaux placards, la dépose, la fourniture et la pose de fenêtres à l'école maternelle les Ecoreuils.
- Pour les études : l'étude pour les VRD rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et impasse de la Prairie, l'étude pour les VRD Chênes et Chapelle, l'étude pour la requalification du quartier de Helling, l'étude pour l'aménagement de la rue du Château.

A ces investissements, il faut également souligner les différents travaux réalisés sur le budget de fonctionnement et qui ont concerné :

- Pour les travaux de voirie : la réhabilitation de la rue de Macheren, de la rue de Betting, de la rue des Lièvres.
- Pour les bâtiments et les équipements sportifs : la rénovation du plancher de la salle des fêtes ainsi que celui du foyer du centre, la rénovation de la zinguerie de la conciergerie rue de l'église, la démolition d'un garage rue des fleurs.

Concernant l'année 2009, les crédits nécessaires au financement des projets ci-après seront inscrits. A noter que seront prioritairement inscrits les projets déjà engagés ainsi que ceux bénéficiant de subventions.

Rubrique	Projets 2009	Montant TTC	Subventions escomptés sur le montant H.T.
Voirie	Aménagement RD603	830 000.00 € Reports : 370 693.98 €	555 180.00 € (FNADT-Région-Département)
V.R.D.	Aménagement des VRD Chênes 11 ^{ème} Tranche	800 000.00 €	668 896.00 € (FNADT-Région-Département)
V.R.D.	Aménagement des VRD Chapelle 3 ^{ème} tranche Rue du Langenberg	650 000.00 € Reports : 500 000 €	865 340.00 € (FNADT-Région-Département)
Urbanisme	Etude PLU	55 000.00 €	
Ecole	Achat d'ordinateurs pour les écoles	25 000.00 €	7 316.00 € D.G.E.
Ecole	Ravalement de la façade de l'école élémentaire Chênes	250 000.00 €	8 3612.00 € D.G.E.

N.B. Les chiffres indiqués sont susceptibles d'être ajustés au moment de l'inscription des crédits au budget.

III) Recettes Prévisionnelles

Les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour. Pour mémoire, on peut citer le montant des dotations depuis 2004.

Année	Dotations de solidarité urbaine	Dotations de solidarité rurale
2004	294 041,00	73 221,00
2005	936 956,00	78 737,00
2007	1 197 516,00	90 281,00
2008	1 263 837,00	98 374,00

Les recettes prévisionnelles les plus importantes sont :

Remboursement du Fonds de Compensation de la T.V.A.

environ 347 420.00 € (dép. 2007)
environ 516 000.00 € (dép. 2008)

Il est à noter qu'en 2009, le Gouvernement propose aux communes de verser le F.C.T.V.A. dû au titre de 2008, dès 2009 au lieu de le verser en 2010. Cette recette s'ajoutera ainsi au F.C.T.V.A. dû au titre de 2007. Pour cela, la commune devra s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement et le traduire dans son budget 2009. Une convention avec le Préfet interviendra au plus tard le 15 avril 2009 qui confirmera cet engagement.

- **Dotations globales de fonctionnement** (inconnue à ce jour)
2 262 260 € en 2008
- **Dotations de solidarité urbaine** (inconnue à ce jour)
1 263 837 € en 2008
- **Dotations de solidarité rurale** (inconnue à ce jour)
98 374 € en 2008
- **Dotations de solidarité de la C.C.F.M.** 125 565.73 €
- **Attribution de compensation de la C.C.F.M.** 56 011 €
- **Dotations nationales de péréquation** (inconnue à ce jour)
217 445.00 € en 2008
- **Fonds départemental de la Taxe Professionnelle** (inconnue à ce jour)
448 750.00 € en 2008

Supprimé : 7

Mis en forme ... [32]

Tableau mis en forme ... [33]

Supprimé : ¶ ... [34]

Mis en forme ... [35]

... [36]

Supprimé : Voirie

Mis en forme ... [37]

Tableau mis en forme ... [38]

Supprimé : QUARTIER ... [39]

Mis en forme ... [40]

Tableau mis en forme ... [41]

Mis en forme ... [42]

Tableau mis en forme ... [43]

Mis en forme ... [44]

Tableau mis en forme ... [45]

Mis en forme ... [46]

Tableau mis en forme ... [47]

Mis en forme ... [48]

Tableau mis en forme ... [49]

Tableau mis en forme ... [50]

Mis en forme ... [51]

Mis en forme ... [52]

Supprimé : ¶ ... [53]

Mis en forme ... [54]

Mis en forme ... [55]

Mis en forme ... [56]

Tableau mis en forme ... [57]

Tableau mis en forme ... [58]

Mis en forme ... [59]

Mis en forme ... [60]

Tableau mis en forme ... [61]

Mis en forme ... [62]

Mis en forme ... [63]

Mis en forme ... [64]

Supprimé : 180 035,00 €

Mis en forme ... [65]

Supprimé : 2 248 000,00 €

Supprimé : 1 140 491

Mis en forme ... [66]

Supprimé : 6

Mis en forme ... [67]

Supprimé : 87 707

Mis en forme ... [68]

Supprimé : 6

Mis en forme ... [69]

Supprimé : 90 585,99

Supprimé : 56 011,00

Mis en forme ... [70]

Supprimé : 6

Supprimé : 354 026,01

Mis en forme ... [71]

Supprimé : 6

Mis en forme ... [72]

Aux recettes précitées se rajoutera la part d'autofinancement qui pourra être dérogée après paiement des charges d'intérêts et d'amortissement de la dette. Cet autofinancement devrait avoisiner les 800 000 €.

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,25 cm

En tout état de cause, la politique poursuivie sera de favoriser l'investissement et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment ceux liés aux frais de personnel représentant environ 48 % de ces dépenses.

Supprimé : Nous aurions souhaité lancer un deuxième chantier d'insertion pour répondre à la fois aux besoins de la collectivité en matière d'entretien des équipements et espaces communaux mais aussi pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. Si cette formule ne peut être lancée par l'intermédiaire d'une association, nous tâcherons d'embaucher directement quelques personnes sous contrat aidé

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 1,25 cm

Supprimé : ¶

Mis en forme : Retrait :
Première ligne : 0 cm,
Tabulations : 10,16 cm, Droite
+ 13,97 cm, Droite

En ce qui concerne la dette, l'augmentation prévisible de l'encours résultera du fait de la diminution du nombre d'habitants enregistrés suite au dernier recensement de la population (8 343 habitants). A population constante, cet encours serait en diminution. En tout état de cause, la commune dispose d'une capacité d'emprunt mobilisable pour les prochaines années.

Supprimé : ¶
<#>La fiscalité¶
¶
Les taux applicables aux différentes taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 1999. Pour mémoire, ces taux sont de :¶
<#>11,61 % pour la taxe d'habitation¶
<#>9,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties¶
<#>42,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties¶
¶
Année

[73]

Mis en forme : Police : Non Gras, Non souligné

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Avant d'ouvrir le débat, **Monsieur le Maire** informe que pour les recettes prévisionnelles attendues :

- la dotation de fonctionnement sera en baisse de 87 000 €. Un courrier sera adressé à la DGCL pour demander des explications ;
- Le montant de la dotation de solidarité rurale n'est pas connu à ce jour mais « devrait logiquement être augmenté » ;

- Le montant de la dotation nationale de péréquation sera connu courant mars.

Il explique également que l'autofinancement, qui devrait avoisiner les 800 000 €, correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement à laquelle est soustrait le remboursement du capital d'emprunt (416 000 €).

Le débat étant ouvert et à la lecture de cet exposé qu'il juge « extrêmement intéressant », **Monsieur MULLER** souligne le déficit de 611 000€, et eu égard aux larges excédents dégagés en 2008, montre, « avant même l'adoption du compte administratif », « la difficulté pour la municipalité de boucler les comptes » conduisant à un déficit « sans précédent » pour Hombourg-Haut. Il dresse le constat d'une « réelle dérive des finances communales », résultat qui doit être un « véritable signal d'alarme pour la municipalité » d'autant plus lorsque l'on sait que la baisse du nombre d'habitants induira une baisse des dotations de l'Etat à l'instar de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, son groupe note que l'Etat donne néanmoins un « coup de pouce supplémentaire » par le biais du versement exceptionnel du fonds de compensation de la TVA de 2008. De ce fait, il faudra en profiter un maximum pour accroître les

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 23
Séance 11022009

investissements de la commune. Concernant les dépenses, il juge qu'il faudra réaliser au plus vite les travaux dans les deux cités minières et en terminer avec l'ex RN3. Et de regretter qu'il n'y ait mention d'aucun vrai projet concernant la Papiermühle, tant pour l'accès voirie que pour le site lui-même qui est un « vrai joyau ». Enfin, son groupe tient surtout à ce que les impôts locaux n'augmentent pas et que les taux restent également stables cette année.

Concernant le site de la Papiermühle, **Monsieur le Maire** précise qu'un projet sera présenté aux élus lors de la prochaine commission des travaux. Plus globalement, il note qu'une subvention de plus d'un million d'euro est attendue concernant le gymnase, somme « colossale » qui absorbera dès lors le déficit annoncé. Il ajoute qu'en raison des problèmes dans les cités et des incertitudes relatives au contrat de plan Etat/Région, la ville « devra travailler vite, prendre des risques, et ouvrir des lignes de trésorerie sans quoi les travaux dans ces quartiers ne seront jamais achevés ». A ce propos, il informe avoir sollicité le directeur de la SNI dans le cadre d'une avance de trésorerie avec un taux à 0%. Mettant en exergue l'importance d'un « constant dialogue entre les différents intervenants », pareille démarche pourrait être entreprise envers l'intercommunalité concernant l'assainissement. Pour ce qui a trait aux taux des impôts locaux, il explique avoir demandé à ses adjoints de se pencher sur la question d'une possible augmentation à une date encore à déterminer. Il souligne qu'un audit avait été réalisé lorsque Monsieur MULLER était alors adjoint aux finances, étude qui préconisait également, à terme, cette augmentation. A ce propos, il rappelle que la dotation globale de fonctionnement tient également compte de l'effort financier supporté par les communes. Poursuivant son propos, il cite les communes de la même strate que Hombourg-Haut en Moselle comme ailleurs et leurs taux d'imposition, et énonce que si les taux ont longtemps été bloqués sur la ville pour des raisons tenant à des choix politiques, de très nombreux travaux sont à réaliser à présent. S'il conçoit que son intervention jettera sans nul doute « un pavé dans la mare », il considère que toute décision, quelle qu'elle soit sera prise dans la plus grande transparence, sera toujours justifiée par des raisons objectives et qu'il faut faire preuve de courage politique.

Si **Monsieur MULLER** se dit favorable à la réalisation d'un maximum de travaux dans les cités minières, il considère pour autant que les Hombourgeois ne doivent pas être touchés par le fait que l'on ait pas les moyens de faire ces travaux financés en principe en totalité par l'Etat. Concernant l'avance de fonds de la SNI, il rappelle que cela avait déjà été envisagé par le passé mais que le maire précédent avait refusé. Aussi, il s'agira « de ne pas fermer la porte et ne pas refuser la main tendue ». Pour ce qui concerne les taux d'imposition, il s'étonne que le maire évoque une augmentation, notant qu'« en augmentant le taux d'un seul point, la rentrée financière induite serait très faible ». Selon lui, cette idée est donc « insensée, car cela pénaliserait tous les habitants pour un faible résultat, dans un contexte où « la commune devrait être aux côtés des habitants ». Pour ces raisons, son groupe se prononcera donc « farouchement contre » cette possibilité.

Monsieur le Maire répond que cela sera débattu en commissions, et que chacun devra ensuite exprimer sa position et prendre ses responsabilités.

Monsieur ADAM évoque les travaux « gigantesques » qui restent à réaliser dans les cités minières, impliquant des sommes considérables dont une part non négligeable incombant à la commune. Dans un second temps, il fait observer qu'il est « inconcevable techniquement » d'achever

ces travaux d'ici cinq ans. Et de regretter que rien n'ait été entrepris sur les deux cités durant les cinq ans auparavant.

Monsieur MULLER se dit « heureux » de constater que Monsieur ADAM admette le caractère « pharaonique » des travaux encore à entreprendre, propos qu'il avait tenus lors de sa dernière campagne électorale, pointant alors du doigt « le retard incroyable et incompréhensible » qu'a pris la commune. Il juge « extrêmement fâcheux » cette impossibilité de réaliser tous ces travaux d'ici à la fin du mandat de l'actuelle municipalité car le retard pris continuera « ce qui n'est pas normal », alors que les travaux dans les cités minières d'autres communes sont quant à eux achevés. Et d'estimer que lorsqu'il était adjoint aux finances, la ville avait réussi à se désendetter et que la municipalité a désormais une « sacrée opportunité d'emprunter à nouveau ». Concernant enfin les travaux souterrains (eau et électricité), il considère que les régies municipales doivent participer à leur financement.

Monsieur ADAM répond que la ville travaille en étroite collaboration avec la régie municipale d'électricité. Rappelant que l'Etat a financé entièrement les travaux sur le quartier de la Chapelle côté Freyming-Merlebach, il estime que la municipalité du moment aurait dû être « mieux réveillée ».

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 24
Séance 11022009

Monsieur le Maire ajoute que l'équipe dont faisait partie Monsieur MULLER n'avait pas beaucoup avancé sur les Chênes et n'avait rien entrepris sur le quartier de la Chapelle sauf pour l'exutoire d'assainissement. Selon lui, même si cette municipalité « était jeune et inexpérimentée » et qu'il lui fallait du temps pour s'immerger dans les différents dossiers, du retard fut également pris sur le dossier de l'ex RN3. Aussi, il souhaite qu'en toute objectivité, il soit constaté tout le travail réalisé depuis 2 ans, l'actuelle municipalité « travaillant sur plusieurs quartiers en même temps et à une vitesse incroyable ».

Monsieur MULLER répond que Monsieur le Maire n'a pas à lui donner la responsabilité du retard dans les travaux, lui qui avait au contraire « dénoncé la politique de Monsieur KAZMIERCZAK » en 2006 et par là même « tiré la sonnette d'alarme » concernant l'investissement. A ce propos, il considère que Madame ABRAM, alors directrice générale des services, est bien placée pour reconnaître que le dossier de la 11^e tranche des Chênes était bel et bien prêt. En outre, il ajoute qu'il n'était pas possible de réaliser en 5 ans ce qui n'avait pas été fait durant les 15 années précédentes et ayant conduit à un changement de municipalité en 2001, sanctionnant alors le maire en place.

Monsieur le Maire explique que son équipe avance. Pour lui, le vrai problème réside dans les financements dont la ville attend d'être attributaire. Et de préciser que l'équipe de Monsieur SCHOULLER a fait son travail, allant jusqu'à la 10^e tranche au quartier des Chênes dans des conditions financières autrement plus précaires. En outre, si les gens ont payé moins d'impôts de 2001 à 2006, une des raisons réside également dans le fait que moins de travaux n'ont été effectués à cette période.

Monsieur MULLER fait remarquer qu'en 2001, lorsqu'il avait demandé l'état des investigations sur le quartier de la Chapelle, on lui avait répondu que rien n'avait été fait. Et de s'interroger sur le « 2 poids, 2 mesures » entre ce quartier et celui des Chênes. Ainsi, « les torts sont peut-être partagés ».

Monsieur le Maire rappelle que les surfaces des deux quartiers sont « incomparables » et qu'en principe, l'équipe dont faisait partie Monsieur MULLER aurait dû réaliser des travaux concomitamment sur le quartier de la Chapelle avec Freyming-Merlebach. Il conclut en rendant hommage solennellement à son équipe, à laquelle on reproche parfois injustement des choses touchant à la sécurité publique qui est pourtant une mission régaliennne de l'Etat.

Monsieur MULLER rétorque qu'il n'a nullement prétendu que l'actuelle municipalité ne faisait rien et qu'il a le droit d'émettre un avis divergent.

Madame JULIEN rappelle que le taux de réalisation de 56% est plus du double de celui constaté sous le mandat du précédent maire.

Monsieur MULLER estime qu'« il ne faut pas exagérer » et ajoute qu'une pareille rétrospective sur les années précédentes serait intéressante et permettrait une juste analyse.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat.

Point supplémentaire n° 1 : Travaux VRD, quartier Chapelle 4^{ème} tranche. Demande de subvention au titre du FNADT.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de la poursuite des travaux après-mine, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 6 juin 2005, de confier la Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation des VRD, quartier Chapelle à la Société EGIS Aménagement de Metz.

Comme suite, la Société EGIS Aménagement de Metz a établi les études d'avant projet relatives à une 4^{ème} tranche de travaux consistant en la rénovation de la rue de Lens et du carrefour des rues St Etienne, de Lens et des Romains. Le montant total de l'opération a été estimé à 1 259 370,85 € H.T.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 25
Séance 11022009

En vue de la constitution d'un nouveau dossier ANRU de catégorie 3, soutenu par les services de l'Etat, la Communauté des Communes de Freyming-Merlebach, maître d'ouvrage, a chargé la Société EGIS Aménagement de réaliser une nouvelle étude de faisabilité relative à la requalification du centre commercial de l'impasse de l'Ecole étendue à l'aménagement du carrefour des rues St Etienne, de Lens et des Romains.

Aussi au vu de ce qui précède, EGIS Aménagement propose de modifier le projet adopté en séance du 09 décembre 2008 comme suit :

- le projet d'aménagement du carrefour des rues St Etienne, de Lens et des Romains est transféré dans le dossier ANRU ;
- les travaux d'aménagement de la rue de Lens, tronçon Est, sont étendus à la rue d'Alès en totalité.

Cette opération se décompose en une seule tranche ferme comprenant :

	Rue de Lens Est	Rue d'Alès	
	Montants totaux € H.T.	Montants totaux € H.T.	Montants totaux € H.T.
Montant total T.T.C.			1 984 487,70

Le débat étant ouvert, **Monsieur ADAM** informe que suite à une réunion avec les services de l'Etat relative à la zone du centre commercial de la Chapelle, une autre étude a été diligentée pour l'aménagement de ce quartier qui pourrait être transféré dans le dossier ANRU de catégorie 3. Ainsi, le carrefour a été sorti de la 4^e tranche tout en l'étendant à la rue d'Alès et ce pour un montant relativement équivalent. Il ajoute que ce dossier sera étudié lors de la Commission d'Harmonisation du 20 février prochain.

Monsieur le Maire souligne que si l'on veut enfouir les réseaux dans les cités, cela coûtera très cher alors que ces travaux ne sont plus pris en charge à 100% mais simplement à hauteur de 10% sur le qualitatif et les réseaux secs. Cette donnée est également à intégrer sachant que les habitants des cités ont également le droit à des réseaux enfouis.

Monsieur MULLER note que l'enfouissement des réseaux n'a pas été fait dans le quartier des Chênes.

Conseil Municipal – Ville de Hombourg-Haut

Page 26
Séance 11022009

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- déposer le dossier de demande de subvention ci-dessus modifié auprès de l'Etat, du Département et de la Région, dans le cadre du FNADT en vue du financement d'une 4^{ème} tranche de travaux à hauteur de 100 % H.T.
- signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Point supplémentaire n° 2 : Proposition de motion suite au projet de réforme de l'Office National des Forêts.

M. BERGMANN, rapporteur :

La commune a été saisie d'une demande émanant du Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France tendant à l'adoption par la collectivité d'une motion visant à marquer sa désapprobation quant à la réforme de l'Office National des Forêts et l'inquiétude sur l'avenir du service public forestier.

Aussi, attendu que,

- la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) a toujours défendu le régime forestier et l'Office National des Forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes à 10 ou 12%,
- face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,
- l'Etat impose à l'Office National des Forêts, au travers de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009.

A l'unanimité le conseil municipal :

1) demande :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le Ministre de l'agriculture lors des assises de la forêt pour augmenter la récolte du bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural,

- de suspendre l'application des mesures décidées lors du conseil d'administration de l'ONF du 17 novembre 2008 et d'ouvrir, avec toutes les parties concernées, un débat national sur l'avenir de la forêt publique.
- 2) et apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Point supplémentaire n° 3 : Mise à disposition de terrains à M. BOUCETTA – Demande de mise en place d'un bungalow.

M. le Maire :

Par délibération en date du 10 juillet 2008, le conseil municipal décidait de mettre à disposition de Monsieur BOUCETTA le terrain cadastré section 08, parcelles 139 et 145 pour une surface approximative de 480m² aux fins d'y exposer des voitures d'occasion destinées à la vente.

En complément à cette décision, le conseil municipal est invité aujourd'hui à donner son accord pour la mise en place sur ce terrain d'un bungalow qui s'avère essentiel pour permettre à M. BOUCETTA d'exercer son activité dans de bonnes conditions et à autoriser M. le Maire à signer tout document concernant cette occupation.

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER se dit un peu surpris de la façon dont Monsieur le Maire traite ce dossier et ne comprend guère « la valeur ajoutée de la présente manœuvre ». En effet, si le bail est toujours en cours, on empêche alors indûment cet entrepreneur d'exercer une activité normale. Il pose en outre la question du coût de l'enlèvement et de la remise éventuelle du bungalow.

Monsieur le Maire répond qu'il avait été prévu dans la mise à disposition l'interdiction d'installer un bungalow. Or, entre temps, les preneurs ont eu l'occasion d'en acheter un à une entreprise et ont tenté de l'en informer, sans succès, à plusieurs reprises alors qu'il était en déplacement à Paris. Il explique à son retour avoir constaté la présence de ce bungalow et informe avoir demandé à trois reprises qu'ils l'enlèvent. Les services techniques, avec l'appui d'une entreprise et des services de police ont tenté de l'ôter pour le déposer sur un terrain de la SAREC, malheureusement en vain. Il précise alors avoir posé un ultimatum aux preneurs : soit ils l'enlevaient, soit il démissionnait car il n'acceptait pas ce « passage en force ». « Homme de convictions », il poursuit en précisant qu'il a besoin d'avoir confiance dans les personnes mais « reconnaît avoir commis des erreurs », tout en ayant « appris beaucoup » à cette occasion.

Monsieur MULLER repose la question du coût induit par cette opération.

Monsieur le Maire répond que les services techniques et les preneurs ont assuré cet enlèvement. Pour le coût à afférent à la ville, il informe qu'il le prendra à sa seule charge personnelle.

Monsieur ZERKOUNE estime que les locataires concernés avaient la loi avec eux. De plus, il énonce que le Maire a expliqué aux jeunes concernés qu'il devait d'abord convaincre sa propre équipe avant d'en faire part au conseil municipal.

Monsieur le Maire répond par la négative, Monsieur ZERKOUNE n'ayant pas été présent quand il lança, « les yeux dans les yeux » l'ultimatum précité aux jeunes. Quant à la rédaction du contrat, celui-ci a été fait après avis des services.

Monsieur ZERKOUNE estime « honteux » ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire répond que lorsque ces jeunes retraiteront avec la ville ou d'autres communes, « ils sauront qu'il y a aussi des principes et une loi à respecter » et qu'aucune menace envers le personnel communal n'est acceptable. Il ajoute qu'il y a aussi de la pédagogie à faire avec les jeunes et espère que les jeunes auront énormément appris de cette affaire, tout comme lui.

Pour Monsieur ADAM, quand le maire a autorisé cette mise à disposition, il jugeait pour sa part qu'un bungalow pour la vente paraissait tout à fait normal. Par contre, il constate qu'entre le maire et ces personnes, il y avait un accord moral qui n'a pas été respecté. Il rappelle par ailleurs que le Maire a pris des risques par rapport à l'opinion publique hombourgeoise, et notamment le groupe de Monsieur MULLER qui était contre cette mise à disposition.

Monsieur MULLER répond que son groupe n'était pas contre le projet mais contre l'emplacement retenu, et ce pour des raisons tant de sécurité que liées à l'image de la ville. Ainsi, un autre emplacement à côté du magasin Filiung aurait été préférable.

Monsieur ADAM demande si Monsieur MULLER avait proposé cet emplacement lors du précédent vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur MULLER répond par la négative, la municipalité ayant pris l'opposition de court.

Monsieur ADAM ajoute que suite à la position adoptée par le Maire, il se dit « parfaitement d'accord » avec le fait de respecter cet engagement moral et la façon dont il a traité cette affaire.

Monsieur MULLER explique ne pas avoir changé d'avis concernant l'emplacement de ce commerce. Pour son groupe, les habitants n'ont pas à supporter le coût de ce « cafouillage » mais sera néanmoins favorable à la remise de ce bungalow parce qu'une telle activité ne peut subsister qu'avec un local.

Monsieur PETERLIN questionne sur l'alimentation en eau et en électricité de ce local.

Selon Monsieur ZERKOUNE, il serait logique de les alimenter en courant.

Monsieur PETRY acquiesce, un groupe électrogène n'étant pas viable à terme.

Monsieur le Maire informe à ce sujet que leur local avait été cambriolé et ledit groupe volé par la même occasion.

Monsieur PETRY ajoute qu'il aurait fallu mieux associer l'opposition à ce dossier.

Appelés à se prononcer, le conseil municipal donne, à l'unanimité (Messieurs VION, CASPAR et CASTELLANI ainsi que Mesdames GAMEL, CAMPIGOTTO, CAYEN et FERRARA se sont abstenus), son accord pour la mise en place sur ce terrain d'un bungalow qui s'avère essentiel pour permettre à Monsieur BOUCETTA d'exercer son activité dans de bonnes conditions et à autoriser M. le Maire à signer tout document concernant cette occupation.

Point d'information : Aménagement de la gare de Hombourg-Haut.

M. ADAM, rapporteur :

A l'initiative du Conseil Régional, la SNCF, sous les Directions Régionales TER Metz-Nancy, et de l'Architecture, de l'Aménagement et des Bâtiments a présenté à la commune un projet d'aménagement du quai de la gare et de ses abords.

Cette opération se décompose en plusieurs phases dont l'objectif principal vise la modernisation de la gare sur une emprise délimitée respectivement par le quai, d'une part et les rues de la gare et du Chemin de Fer d'autre part. Il s'agit d'un terrain appartenant en quasi-totalité à la SNCF.

L'opération comprend les phases suivantes :

- l'aménagement de l'accès routier dans l'emprise de la voie existante sur une largeur moyenne de 4 mètres en lui conférant ainsi une voie en sens unique de la rue du Chemin de Fer vers la rue de la Gare ;

- la modernisation de l'accès piéton sur le quai de la gare par la construction d'un parvis issu de la voie d'accès routière et débouchant au pied d'un abri destiné au voyageurs. Les cheminements piétons sont sécurisés par un garde-corps implanté en bordure de la voie ferrée, et dotés d'un éclairage extérieur. l'ensemble est complété par du mobilier d'affichage ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement pour les voitures et les vélos ;
- la réhabilitation des dépendances du bâtiment des voyageurs dans lequel un logement d'habitation est toujours occupé aujourd'hui : il s'agit de délimiter de manière significative l'espace réservé au public des parties privatives de la gare comprenant un jardin et un garage ;
- la restauration des cheminements piétons dont l'escalier monumental permettant de préserver une liaison piétonne directe entre le carrefour et la gare ;
- l'aménagement paysager d'ensemble consistant en l'élagage d'arbres et la revalorisation végétale des deux talus, ainsi qu'en la création d'une bande paysagère le long du quai ;
- le ravalement des façades du bâtiment des voyageurs qui constitue une option dans le projet.

Le devis estimatif global de l'opération, en tenant compte de certaines incertitudes à ce stade de l'avancement des études, des diverses prestations de Maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, fait état d'un montant total de :

- 291 563,00 € H.T. sans l'option (sans ravalement des façades)
- 355 398,00 € H.T. avec l'option (avec ravalement des façades).

L'opération fera l'objet d'une convention tripartite qui définira de manière précise, les modalités techniques, de maintenance, juridiques, ainsi que le plan de financement qui sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine séance après examen préalable par les commissions compétentes.

L'assemblée prend acte de ce projet.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Page 14: [1] Supprimé	PC6	05/03/2007 09:39:00
<u>pour 2006, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les dépenses de fonctionnement et investissement ainsi que la gestion de la dette.</u>		
Page 14: [2] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Police :11 pt, Gras, Soulignement		
Page 14: [3] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 14: [4] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:41:00
Police :11 pt, Non souligné		
Page 14: [5] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:29:00
Police :11 pt, Soulignement		
Page 14: [6] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : a, b, c, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm		
Page 14: [7] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:17:00
Retrait : Gauche : 0,63 cm, Première ligne : 0 cm		
Page 14: [8] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 14: [9] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,74 cm, Droite		
Page 14: [10] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Centré, Tabulations : 2,92 cm, Droite		
Page 14: [11] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 14: [12] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,74 cm, Droite		
Page 14: [13] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 14: [14] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:22:00
Centré, Tabulations : 2,92 cm, Droite		
Page 14: [15] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 14: [16] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,99 cm, Droite		
Page 14: [17] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 14: [18] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Centré, Tabulations : 2,74 cm, Droite		
Page 14: [19] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:23:00
Police :11 pt, Gras		
Page 14: [20] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:17:00
Retrait : Gauche : 0,63 cm, Première ligne : 0 cm		
Page 14: [21] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:31:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 14: [22] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:17:00
Police :11 pt, Non Gras, Non souligné		

Page 14: [23] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 14: [24] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:29:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 14: [25] Supprimé	Jérôme	18/01/2008 09:58:00
u non-paiement des indemnités à certains élus (depuis mai 2006)		
Page 14: [26] Mis en forme	PC6	05/03/2007 10:29:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 15: [27] Supprimé	Jérôme	21/01/2008 08:17:00

Comme les dépenses en 2007 vont s'étaler dans le temps, nous vous proposons de placer une partie de cette trésorerie en bons du trésor. Ces placements pourraient rapidement être débloqués selon nos besoins.

Page 15: [28] Mis en forme	Jérôme	21/01/2008 08:17:00
Retrait : Gauche : 0,32 cm, Première ligne : 0 cm		
Page 15: [29] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:20:00
Retrait : Gauche : 0,32 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 2 + Alignement : 1,9 cm + Tabulation après : 3,44 cm + Retrait : 3,44 cm, Tabulations : Pas à 3,44 cm		
Page 15: [30] Mis en forme	Jérôme	21/01/2008 12:51:00
Retrait : Gauche : 0,32 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 2 + Alignement : 1,9 cm + Tabulation après : 3,44 cm + Retrait : 3,44 cm, Tabulations : Pas à 3,44 cm		
Page 15: [31] Supprimé	Jérôme	18/01/2008 11:30:00
. Nous devons achever ces travaux en 2007. En ce qui concerne l'Hôtel de Ville, nous aménagerons la cour d'honneur avant le déménagement des bureaux et nous souhaitons également requalifier le square Jean Derriex qui servira de parking aux usagers de la nouvelle mairie. Nous proposons aussi de relancer les investissements dans tous les quartiers de la Ville		
Page 16: [32] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:44:00
Centré, Tabulations : 8 cm, Centré + 16 cm, Droite		
Page 16: [33] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [34] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:44:00

QUARTIER CENTRE

Page 16: [35] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:54:00
Police :10 pt		
Page 16: [35] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:54:00
Police :10 pt, Gras, Soulignement		
Page 16: [35] Mis en forme	PC6	05/03/2007 11:54:00
Police :10 pt		
Page 16: [36] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:44:00
Page 16: [37] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:26:00
Tabulations : 1,93 cm, Nombre aligné		
Page 16: [38] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [39] Supprimé	Jérôme	24/01/2008 14:47:00

Assainisse	Construction	d'un	exutoire	1 160 000,00	FNADT 50 %
------------	--------------	------	----------	--------------	------------

ment	d'assainissement		Département 50 %
------	------------------	--	------------------

Voirie	Début de mission de maîtrise d'œuvre Rénovation voirie – réseaux – programme ex Girzom (programme pluriannuel)	100 000,00 €	FNAD Départ
--------	---	--------------	----------------

Page 16: [40] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:43:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [40] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:43:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [41] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [41] Modifier	Jérôme	21/01/2008 12:50:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [41] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [42] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:47:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [43] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [44] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:47:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [44] Mis en forme	PC6	05/03/2007 12:47:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [45] Modifier	PC6	05/03/2007 12:51:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [46] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:00:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [47] Modifier	PC6	05/03/2007 14:10:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [48] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:00:00
Police :Gras, Soulignement		
Page 16: [49] Modifier	PC6	05/03/2007 14:10:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [49] Modifier	Jérôme	21/01/2008 12:50:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [50] Modifier	Jérôme	21/01/2008 12:50:00
Tableau mis en forme		
Page 16: [51] Mis en forme	PC6	05/03/2007 15:03:00
Police :11 pt, Italique, Soulignement		
Page 16: [51] Mis en forme	PC6	05/03/2007 15:03:00
Police :11 pt, Italique		

Page 16: [52] Mis en forme **PC6** **05/03/2007 14:19:00**
Retrait : Première ligne : 1,25 cm

Page 16: [53] Supprimé **Jérôme** **21/01/2008 12:51:00**

- Les travaux de réhabilitation des écoles visent à améliorer l'environnement scolaire ; les travaux au Centre Social des Chênes permettront de créer de meilleures conditions d'accueil pour les jeunes qui participent aux activités d'A.C.C.E.S. et les projets concernant les équipements sportifs doivent favoriser l'insertion de nos jeunes par le sport ou leur donner l'envie de participer à une ou plusieurs activités sportives.

Dans le même registre, nous augmenterons la subvention annuelle versée à A.C.C.E.S. afin de garantir le développement des actions d'animation.

- Un autre de nos objectifs est de relancer rapidement les travaux de rénovation des voiries dans les cités. A La Chapelle, les travaux de construction d'un exutoire d'assainissement débiteront cet été et sont un préalable aux travaux de voirie qui feront l'objet d'une étude globale, étude que nous allons pouvoir commander de suite avec l'accord de la Préfecture (avant la notification de la subvention ex « Girzom » qui s'y rapporte). En effet, nous voulons gagner du temps et pour pouvoir d'entamer dès l'année prochaine une nouvelle tranche de voirie dans le même quartier. Quant aux Chênes, nous lancerons prochainement une consultation afin de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de réaliser l'étude globale des travaux de voirie et d'assainissement dans les secteurs qui n'ont pas encore été rénovés.

En plus des projets cités, nous compléterons l'aménagement de nos cimetières par l'installation de columbariums, nous étudierons un projet de réfection des allées et nous mettrons en peinture les façades de la morgue du cimetière des Chênes.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre divers aménagements autour de l'Etang de la Papiermühle conformément à l'étude réalisée en 2004/2005 par l'O.N.F. sur ce site.

Page 16: [54] Mis en forme **PC6** **05/03/2007 13:36:00**
Police :Gras

Page 16: [55] Mis en forme **PC6** **05/03/2007 09:40:00**
Retrait : Première ligne : 0 cm

Page 16: [56] Mis en forme **PC6** **05/03/2007 13:36:00**
Police :Gras

Page 16: [56] Mis en forme **PC6** **05/03/2007 13:36:00**
Police :Gras, Soulignement

Page 16: [57] Modifier **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**
Tableau mis en forme

Page 16: [58] Modifier **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**
Tableau mis en forme

Page 16: [59] Mis en forme **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**
Tabulations : 3,35 cm, Nombre aligné + 8 cm, Centré + 16 cm, Droite

Page 16: [60] Mis en forme **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**
Tabulations : 3,35 cm, Nombre aligné + 8 cm, Centré + 16 cm, Droite

Page 16: [61] Modifier **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**
Tableau mis en forme

Page 16: [62] Mis en forme **Jérôme** **21/01/2008 12:50:00**

Tabulations : 3,35 cm, Nombre aligné + 8 cm, Centré + 16 cm, Droite

Page 16: [63] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:57:00
Retrait : Première ligne : 1,25 cm		
Page 16: [64] Mis en forme	PC6	05/03/2007 09:40:00
Retrait : Première ligne : 0 cm		
Page 16: [65] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:55:00
Retrait : Gauche : -0,32 cm, Suspendu : 0,95 cm, Droite : -0,64 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Tabulations : 0,63 cm, Tabulation de liste + 10,79 cm, Droite,Points de suite : ... +		
Page 16: [66] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:49:00
Police :10 pt		
Page 16: [66] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:49:00
Police :10 pt		
Page 16: [67] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:55:00
Retrait : Gauche : -0,32 cm, Suspendu : 0,95 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Tabulations : 0,63 cm, Tabulation de liste + 10,79 cm, Droite,Points de suite : ... + 14,92 cm, Droite +		
Page 16: [68] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:49:00
Police :10 pt		
Page 16: [68] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:49:00
Police :10 pt		
Page 16: [69] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:49:00
Police :10 pt		
Page 16: [70] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:53:00
Police :10 pt		
Page 16: [70] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:53:00
Police :10 pt		
Page 16: [70] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:53:00
Police :10 pt		
Page 16: [71] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:58:00
Police :10 pt		
Page 16: [71] Mis en forme	PC6	05/03/2007 13:58:00
Police :10 pt		
Page 16: [72] Mis en forme	PC6	05/03/2007 14:55:00
Retrait : Première ligne : 0 cm, Tabulations : 10,79 cm, Droite,Points de suite : ... + 14,92 cm, Droite		
Page 17: [73] Supprimé	PC6	05/03/2007 14:13:00

La fiscalité

Les taux applicables aux différentes taxes n'ont pas subi d'augmentation depuis 1999. Pour mémoire, ces taux sont de :

- 11,61 % pour la taxe d'habitation
- 9,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 42,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Année	Base taxe	Base taxe foncière	Bases taxe foncière
-------	-----------	--------------------	---------------------

	d'habitation	sur propriétés bâties	sur propriété non bâties
1999	4 382 909	3 466 690	30 642
2000	4 436 266	3 727 378	31 099
2001	4 562 799	3 782 260	32 928
2002	4 599 000	3 886 000	33 100
2003	4 868 000	3 964 000	33 300
2004	4 961 000	4 113 000	34 200

L'augmentation de ces bases s'explique par une revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat.

Concernant les dotations de solidarité, celles-ci ont connu une progression comme suit :

2005		936 956,00	78 737,00
	2006	1 140 491,00	87 707,00

Pour mémoire, cette augmentation s'explique essentiellement par l'application de la réforme de la DSU opérée par la loi de programmation pour la cohésion sociale. Celle-ci permet, en premier lieu, d'enregistrer une augmentation substantielle de cette dotation, puisque chaque année pendant cinq ans, les sommes résultant de la dotation globale de fonctionnement seront affectées en priorité, à concurrence de 120 millions d'euros à la D.S.U.

Cette réforme vise, en second lieu, à améliorer la péréquation en modifiant les mécanismes d'attribution de la dotation pour mieux tenir compte de la proportion de la population en zone urbaine sensible. Cette modification permet une forte augmentation de la DSU pour la Ville qui cumule de faibles ressources et des charges élevées.

Depuis 2004, la Commune bénéficie également de la Dotation National de Péréquation qui s'est élevée à :

Année	Dotation National de Péréquation
2004	247 952,00 €
	247 952,00 €

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Celles-ci ont en 2006 par rapport à 2005 et s'élève au 31 décembre 2006 à € (sous réserve de l'arrêt des comptes).

Les chapitres en augmentation sont :

- Les dépenses liées à l'entretien des voiries et des bâtiments communaux ainsi qu'à l'effort tout particulier mené en faveur de l'embellissement de la Ville.
- La poursuite des dispositifs en faveur de la jeunesse en liaison avec ACCES et la CAF
- l'investissement de la commune en matière associative.

Les dépenses d'investissement

Suite à la non adoption du budget primitif 2006 et sa mise en place par le Préfet de la Moselle en juillet, les dépenses d'investissements ont été considérablement réduites en 2006 et se sont montées à.....€.

Gestion de la dette

Depuis 2000, on a enregistré une diminution constante des intérêts et de l'encours de la dette **non récupérable** qui se présente de la manière suivante :

Année	Intérêts payés	capital restant dû au 31 décembre	Dettes/habitant
1999	334 582,98 €		4 691 600,62 €